



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 17/2022

portant autorisation d'occupation du domaine public communal : « Rue Principale, Rue de l'Abbé Senzy, Rue Haute » à Kerling-Lès-Sierck et « Rue des Roses» à Haute-Sierck.

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **SIGNATURE** ZA du champs de Mars 57270 à RICHEMONT qui va réaliser des travaux de signalisation verticale et horizontale « Rue Principale, Rue de l'Abbé Senzy, Rue Haute » à Kerling-Lès-Sierck et « Rue des Roses» à Haute-Sierck .

CONSIDERANT que des travaux de marquages seront effectués, qu'à cette occasion le domaine public communal sera occupé et que la chaussée sera rétrécie avec circulation alternée et limitation de vitesse à 30 km/h et ceci pour préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

A R R E T E

- Article 1** - La circulation des véhicules de toutes catégories sera ralentie par le rétrécissement de la chaussée indiquée par des panneaux de signalisation et la circulation sera alternée en fonction de l'avancement des travaux « Rue Principale, Rue de l'Abbé Senzy, Rue Haute » à Kerling-Lès-Sierck et « Rue des Roses» à Haute-Sierck **du 10/10/2022 et ce jusqu'au 11/10/2022 inclus, la durée du chantier sera limitée au strict nécessaire, et à chaque fois que le chantier le permet le retrait du matériel devra être réalisé pour limiter au maximum l'emprise du domaine public.**
- Article 2** - Il appartiendra à la Sté **SIGNATURE** de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.
- Article 3** - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.
- Article 4** - Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.
 - La société **SIGNATURE** ZA du champs de Mars 57270 à RICHEMONT.

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 07/10/2022

Le Maire

Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20221007-ARRETE172022-AI
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022